

# Le contrôle d'un générateur de chaleur

N° attestation :



to 0309762578  
13:08:23  
AGE  
allation  
audière étanche  
Fioul dom  
3.0 %  
15.2 %  
ombustion  
T fumées  
T comburant  
Temp. nette  
CO2  
CO Hi  
CO Hi  
Oxygène  
Tirage  
η Hi  
η Hs  
DeltaP brûl.  
DeltaP stat  
DeltaP dyn  
Point rosée

Technicien spécialisé en combustibles solides

Technicien agréé  Comb. Liq.  GI  GII

Nom : Ghoz  
N° d'agrément CL ou CG : 01541101  
Nom entreprise : CGS N° Entreprise : 03097625  
Adresse : Sedoy 47e  
CP : 4520 Localité : Aguenville Tél :

Demandeur du contrôle  Propriétaire  locataire  autre

Nom et prénom du client :  
Entreprise (si pertinent) :  
Adresse : Rue waide des d  
Tél : Courriel : 4030 f  
Localisation du générateur si différente :

ion de non conformité  
ion de non conformité  
ctionnement  
rtie combustion

## Combustible)

ents combustibles)  
les  Charbon  
 Fuel lourd  
utane  Biogaz

## Générateur de chaleur

Nb de générateurs dans le local de chauffe : 1  
Identification du générateur (si plusieurs) : chavelier  
Plaque signalétique :  Oui  Non  
Type : B, C : B Condensation :  Oui  Non  
Type unit :  Oui  Non  
Année de construction : 1997 N° série : crystalis  
Marque : edel standard Type : C/BS  
Puissance nominale utile (kW-kCal/h) : 30 - 38 kW

## Installation de chauffage central

Fluide caloporteur  
 Eau  Vapeur b.p.  Huile therm.  
Production chaleur  
 Chauffage  ECS  
 Chauffage et ECS

## Brûleur

1 allure  Plusieurs allures (nombre: .....)  
 Unit  Air pulsé (séparable)  
Si unit gaz ou comb. liq. :  Prémix  Non  
Si air pulsé (gaz / combustible liquide / pellet)  
Marque : Dedertich Type : ..  
Année de construction : 1997 N° de

## Qualification des gaz de combustion

permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :  
me ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de  
umis par la suite)  
cas, des normes NBN B 61-001, 61-002, 51-003, 51-004, 51-006)

## Respect des critères de bon fonctionnement des chaudières alimentées en combustibles liquides

Température d'eau (°C)	Indice de fumée MAX. (Bacharach)	1° gaz combustion MAX. NETTE (°C)	Teneur en CO2 MIN. (%)	Teneur en O2 MAX. (%)	Tene en C MAX (mg/
<u>CO</u>					
Performances minimales			<u>Voir Fiche</u>		
Valeurs mesurées à la puissance nominale					

ventilation du local de chauffe :  OUI  NON  
tu dispositif d'amenée d'air comburant :  OUI  NON  
tu dispositif d'évacuation des gaz de combustion :  OUI  NON  
on conformité, cause(s) de non conformité et action(s) à entreprendre : OK

## A remplir si brûleur à "plusieurs allures" (\*) ou "modulant de P ≥ 1 MW" (\*)

Allure 1 (Pmin)	Allure 2 (25% si modulant)	Allure 3 (50% si modulant)	Allure 4 (75% si modulant)	Comparaison
				<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK
				<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK
				<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK
				<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK

mesures (générateurs combustibles liquides et gazeux)  
conforme  
non conforme  
techniquement non réalisable  
Cause de non-conformité :

s techniques complémentaires  
r de type B à tirage naturel (atmosphérique):  
rage de la cheminée à Pn : Val. mesurée : 200 Pa ; Val. constructeur : ..... Pa  
s complémentaires non-obligatoires si comb. liquide : Pression de la pompe (bar) : .....  
deur : Marque et type Danfoss Débit (gal/h) : 0,20 Angle (degré) : 60°  
icleur : Marque et type ..... Débit (gal/h) : ..... Angle (degré) : .....  
complémentaire non-obligatoire si combustible gaz : Débit (m³ ou kg) : .....

→ RÉSULTAT GLOBAL  OK  non OK

ibles solides uniquement !! : respect des critères de bon fonctionnement des installations

(\*) ATTENTION : Si un brûleur à deux allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suf... (s) puissance(s) inférieure(s) à la puissance maximale pour permettre la mesure. mettre une croc

système de contrôle (régulation). Si inexistant, cocher cette case

fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel?

AE6

AUTO  MAN (a)

l'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur,...)?

OUI  NON

présente) est-elle correctement réglée?

OUI  NON

est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit?

OUI  NON (b)

Inspection de la (les) pompe(s) de circulation

Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit de chauffage (p.ex. : bruit anormal)?

OUI (c)

Si oui, préciser: ..... ok .....

Remarques: .....

en manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique.

l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne.

: inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

**Profondi dans le cadre d'une inspection périodique (si Pnom > 20 kW)**

de diagnostic approfondi est-il présent?

OUI » → Passer au point B

Si réponse = « NON » → Passer au point C

une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent?

OUI » → Passer au point D

Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique → **Fin du relevé d'info**

une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015?

OUI » → Passer au point D

Si réponse = « NON » → Passer au point E

moins 2 ans que les modifications ont été réalisées?

OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → **Fin du relevé d'info**

Si réponse = « NON » → Attendre le premier contrôle périodique après ces 2 ans pour réaliser le premier diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → **Fin du relevé d'info**

diagnostic a-t-il déjà été reporté?

OUI » → Effectuer un diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → **Fin du relevé d'info**

Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. **Note: un seul rapport est admis** → **Fin du relevé d'info**

**Interventions**

non-conformité prochaine inspection périodique réglementaire, à réaliser entre le 02/05/24 et le 02/05/25.

non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le .....

en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.

conseillé par le constructeur au plus tard le .....

diagnostic approfondi dans le cadre d'une inspection réglementaire, à réaliser entre le ..... et le .....

Diagnostic proposé et refusé

le contrôle périodique établie par

Attestation reçue par

Nom du technicien:

Fait le 02/05/24 Signature du technicien:

M. MATEO

Signature du client: \*

en qualité de inspecteur

Absence du demandeur

**ATTENTION: En cas de constatation d'un danger** pour les utilisateurs du générateur contrôlé ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du générateur; soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées, chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absent par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception du danger potentiel.